



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Musee du Conservatoire national des arts et metiers

Question écrite n° 3593

### Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le projet d'aménagement de l'ancienne église Saint-Martin-des-Champs, à Paris, abritant les collections du musée du Conservatoire national des arts et métiers. Une structure métallique de trente mètres sur douze, avec escalier et ascenseur hydraulique, viendrait défigurer l'intérieur d'un édifice déjà occupé aux limites de ses possibilités. Il lui demande si cette installation, qui endommagerait une église fort intéressante pour son architecture, à la jonction des styles roman et gothique, lui paraît judicieuse. L'encombrement de l'actuel musée est tel que seul un transfert en un lieu adapté permettrait de résoudre les difficultés. L'aménagement envisagé, outre les graves inconvénients soulignés, se révélera en effet très vite insuffisant. Il lui demande donc s'il entend veiller au respect de cet édifice classé au titre des monuments historiques.

### Texte de la réponse

Le programme de la rénovation du vieux musée des arts et métiers décidé en 1991 au titre des grands travaux de l'État prévoit notamment la restauration de la chapelle Saint-Martin-des-Champs et la modernisation des présentations muséographiques qui sont installées dans le chœur et dans la nef. L'édifice construit au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui est aujourd'hui classé monument historique, sert depuis 1798 de dépôt des grandes machines rassemblées sur le site du Conservatoire des arts et métiers à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de conservation selon les vœux mêmes de l'abbé Grégoire, qui avait fondé l'institution sous la Convention. Ainsi, jusqu'au récent déménagement engagé pour permettre la restauration du bâtiment, y étaient exposés parmi une centaine d'objets exceptionnels, le pendule de Foucault, le fardier de Cugnot, l'avion de Bleriot, la maquette de la statue de la Liberté, le moteur Vulcain, etc. L'architecte lauréat du concours a proposé de maintenir dans la nef de la chapelle cette fonction d'accumulation sous forme d'un magasin vertical automatisé qui accueillerait l'essentiel des collections des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces dernières constituent le trésor du Musée mais ne pourront plus être montrées en totalité dans les vitrines compte tenu du nécessaire desserrement des présentations. Aucune décision n'a été prise, en l'attente d'études complémentaires concernant la maintenance, le coût de fonctionnement, la sécurité des objets, l'insertion dans le site qui ont été demandées à la mission des grands travaux en charge de la maîtrise d'ouvrage de ce projet. En tout état de cause, ce dispositif de stockage et de présentation, s'il est retenu, devra être installé de manière réversible et s'intégrer dans le projet de restauration que l'architecte en chef des monuments historiques met actuellement au point.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3593

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire** : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juillet 1993, page 1955

**Réponse publiée le** : 17 janvier 1994, page 230